

## IBM Compose Enterprise

Les Conditions d'utilisation se composent du présent document intitulé «Conditions d'utilisation IBM – Modalités relatives aux offres de Logiciel-service» (les «Modalités des offres de Logiciel-service») et d'un document intitulé «Conditions d'utilisation IBM – Modalités générales» (les «Modalités générales»), qui est disponible à l'adresse <http://www.ibm.com/software/sla/sladb.nsf/sla/tou-gen-terms/>.

Advenant une incompatibilité entre les Modalités générales et les présentes Modalités des offres de Logiciel-service, ces dernières prévaudront. Le Client accepte les présentes Conditions d'utilisation en commandant le Logiciel-service IBM, en y accédant ou en l'utilisant.

Ces Conditions d'utilisation sont régies par le Contrat Passport Advantage international IBM, le Contrat Passport Advantage Express international IBM ou le Contrat international régissant les offres désignées relatives aux Logiciels-services IBM (aussi appelés Logiciels sous forme de services), selon le cas (le «Contrat»), et celui-ci, de pair avec les Conditions d'utilisation, constitue l'entente intégrale.

### 1. Logiciel-service IBM

Les offres de Logiciel-service IBM suivantes sont régies par les présentes Modalités des offres de Logiciel-service :

- IBM Compose Enterprise Starter for Softlayer
- IBM Compose Enterprise Transactional for Softlayer
- IBM Compose Enterprise Large Transactional for Softlayer
- IBM Compose Enterprise Starter for AWS
- IBM Compose Enterprise Transactional for AWS
- IBM Compose Enterprise Large Transactional for AWS

### 2. Paramètres de calcul des frais

Le Logiciel-service IBM est vendu en fonction du paramètre de calcul des frais suivant, comme spécifié dans le Document transactionnel :

- Une **Instance** est une unité de mesure servant de base pour obtenir le Logiciel-service IBM. Une Instance correspond à un accès à une configuration spécifique du Logiciel-service IBM. Il faut obtenir un nombre suffisant d'autorisations pour couvrir chaque Instance du Logiciel-service IBM mise en disponibilité aux fins d'accès et d'utilisation pendant la période de mesure indiquée dans l'Autorisation d'utilisation ou le Document transactionnel du Client.

### 3. Frais et facturation

Le montant exigible pour le Logiciel-service IBM est indiqué dans un Document transactionnel.

#### 3.1 Frais mensuels partiels

IBM peut imposer des frais mensuels partiels, calculés au prorata, comme spécifié dans le Document transactionnel.

### 4. Période d'abonnement et options de renouvellement

La Période d'abonnement au Logiciel-service IBM commence à la date à laquelle IBM avise le Client qu'il a accès au Logiciel-service IBM, comme indiqué dans l'Autorisation d'utilisation. Ce dernier document spécifiera si l'abonnement au Logiciel-service IBM se renouvelle automatiquement, s'il se poursuit sur une base continue ou s'il se termine à la fin de la période d'abonnement.

Dans le cas d'un renouvellement automatique, l'abonnement au Logiciel-service IBM se renouvellera automatiquement pour la période indiquée dans l'Autorisation d'utilisation, à moins que le Client n'avise IBM par écrit, au moins quatre-vingt-dix (90) jours à l'avance, de son intention de ne pas renouveler son abonnement.

S'il s'agit d'une utilisation continue, le Logiciel-service IBM continuera d'être disponible chaque mois, jusqu'à ce que le Client transmette à IBM un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours pour l'informer

qu'il désire mettre fin à son abonnement. Le Logiciel-service IBM demeurera disponible jusqu'à la fin du mois civil suivant cette période de quatre-vingt-dix (90) jours.

## **5. Assistance technique**

Au cours de la Période d'abonnement et une fois qu'IBM a avisé le Client qu'il a accès au Logiciel-service IBM, l'assistance technique pour ce Logiciel-service est fourni par courriel et par l'intermédiaire d'un système en ligne de signalement de problèmes. Les améliorations, les mises à jour et les autres éléments fournis par IBM dans le cadre de l'assistance technique sont considérés comme faisant partie du Logiciel-service IBM; ils sont donc régis par les présentes Conditions d'utilisation. Cette assistance technique évoluée est incluse avec le Logiciel-service IBM et n'est pas offerte dans le cadre d'une offre distincte.

Le guide d'assistance sur les Logiciels-services IBM («IBM Software as a Service Support Handbook») fournit plus d'information sur les heures de disponibilité, les adresses de courriel, les systèmes en ligne servant à signaler les problèmes, ainsi que sur les autres moyens et processus de communication utilisés pour l'assistance technique.

## **6. Modalités supplémentaires relatives aux offres de Logiciel-service IBM**

### **6.1 Accès aux services publics payables à l'utilisation**

Le Client aura accès aux services Compose.io payables à l'utilisation à partir du Logiciel-service IBM. Ces services ne sont pas inclus dans le Logiciel-service IBM et sont régis par les modalités de service de Compose, Inc, qui sont disponibles à l'adresse <https://help.compose.io/docs/terms-of-service/>. Tout usage des services payables à l'utilisation sera facturé directement par Compose, Inc, une compagnie IBM.

### **6.2 Témoins**

Le Client sait et convient qu'IBM peut, dans le cadre de ses activités normales d'exploitation et de soutien du Logiciel-service, recueillir des renseignements personnels du Client (de ses employés et entrepreneurs) en lien avec l'utilisation du Logiciel-service IBM, en utilisant des technologies de surveillance ou d'autres technologies. IBM recueille de telles données afin d'obtenir des statistiques d'utilisation et de l'information sur l'efficacité de son Logiciel-service, en vue d'améliorer l'expérience des utilisateurs ou de personnaliser les interactions avec le Client. Ce dernier confirme qu'il obtiendra ou qu'il a obtenu le consentement pour permettre à IBM de traiter les renseignements personnels recueillis, aux fins énoncées plus haut, au sein d'IBM, dans d'autres entreprises d'IBM et dans l'entreprise de leurs sous-traitants, partout où ils font affaire, et conformément à ce que permettent les lois applicables. IBM acquiescera aux demandes des employés et des entrepreneurs du Client concernant leur accès aux renseignements personnels qui ont été recueillis sur eux, ainsi qu'à leurs demandes de mise à jour, de correction ou de suppression de ces mêmes renseignements.

### **6.3 Emplacements bénéficiaires**

Les taxes applicables, s'il y a lieu, sont basées sur le ou les emplacements que le Client identifie comme étant ceux qui bénéficient du Logiciel-service IBM. Ainsi, IBM appliquera les taxes en se basant sur l'adresse professionnelle que le Client désigne comme l'emplacement qui est le principal bénéficiaire au moment de commander le Logiciel-service IBM, à moins que le Client ne fournisse à IBM de l'information supplémentaire à ce sujet. Le Client a la responsabilité de maintenir cette information à jour et d'informer IBM de tout changement.

### **6.4 Renseignements personnels et contenu réglementé**

Ce Logiciel-service IBM n'est pas conçu pour répondre à des exigences de sécurité spécifiques pour le contenu réglementé, comme les renseignements personnels, qu'ils soient sensibles ou non. Il incombe au Client de déterminer si ce Logiciel-service IBM répond à ses besoins en ce qui a trait au type de contenu qu'il utilise en lien avec le Logiciel-service IBM.

## Appendice A

Le Logiciel-service IBM fournit la plateforme de données Compose comme un service géré IBM hébergé sur la plateforme Softlayer ou AWS (Amazon Web Services). Une Instance correspond à une grappe de trois nœuds dédiée dans laquelle le Client peut fournir et exploiter toute combinaison des services de données Compose, dont les services suivants, jusqu'à concurrence de la capacité de l'Instance :

- MongoDB
- Elasticsearch
- Redis
- PostgreSQL
- RethinkDB
- etcd
- RabbitMQ

Le Client peut aussi intégrer le Logiciel-service IBM à des services d'un tiers, dont les services suivants :

- New Relic – Le Logiciel-service IBM se sert de l'agent de MeetMe Inc pour s'intégrer à l'interface de programme d'application de New Relic (sous forme de module d'extension) pour permettre des analyses et une surveillance approfondies. Cette option est disponible pour les services MongoDB, Redis, PostgreSQL et Elasticsearch. Le Client a la responsabilité de s'enregistrer directement auprès de New Relic.
- Syslog-NG – Cette option permet de transmettre des journaux à un fournisseur de journaux externe en utilisant la fonction Syslog-NG.

### 1. Configurations du Logiciel-service IBM

#### 1.1 IBM Compose Enterprise Starter for Softlayer

Grappe de trois nœuds présentant chacun la configuration suivante : serveur privé virtuel comprenant un processeur Intel Xeon(R) E5-2683 v. 3, à 2 GHz, 8 unités centrales de traitement virtuelles, une mémoire vive de 16 Go, un réseau d'unités de stockage de 25 Go pour le système d'exploitation et de 200 Go pour les données, des liaisons de réseau montantes publiques et privées de 1 Gbit/s.

#### 1.2 IBM Compose Enterprise Transactional for Softlayer

Grappe de trois nœuds présentant chacun la configuration suivante : serveur sans système d'exploitation comprenant 8 cœurs de processeur Intel Xeon E5-2690 à 2,9 GHz, 16 unités centrales de traitement virtuelles, une mémoire vive de 64 Go, deux unités de disque SSD de 960 Go dans le système en grappe RAID1, deux liaisons de réseau montantes (publique et privée) jumelées de 1 Gbit/s.

#### 1.3 IBM Compose Enterprise Large Transactional for Softlayer

Grappe de trois nœuds présentant chacun la configuration suivante : Serveur sans système d'exploitation comprenant un double processeur Intel Xeon E5-2690 v. 3, 12 cœurs de processeur à 2,60 GHz, une mémoire vive de 256 Go, deux unités de disque SATA de 1 To dans le système en grappe RAID1 pour le système d'exploitation, un système de disque en grappe RAID 10 SSD de 4 To, et deux liaisons de réseau montantes (publique et privée) jumelées de 10 Gbit/s.

#### 1.4 IBM Compose Enterprise Starter for AWS

Grappe de trois nœuds présentant chacun la configuration suivante : serveur privé virtuel m4.xlarge comprenant un processeurs Xeon E5-2676 v. 3, 4 unités centrales de traitement virtuelles, une mémoire vive de 16 Go, une unité de disque SSD GP EBS de 120 Go.

#### 1.5 IBM Compose Enterprise Transactional for AWS

Grappe de trois nœuds présentant chacun la configuration suivante : serveur virtuel r3.2xlarge comprenant des processeurs Intel Xeon E5-2670 v. 2 (Ivy Bridge), 8 unités centrales de traitement virtuelles, une mémoire vive de 61 Go et une unité de disque SSD GP EBS de 915 Go.

## 1.6 IBM Compose Enterprise Large Transactional for AWS

Grappe de trois nœuds présentant chacun la configuration suivante : serveur privé virtuel comprenant des processeurs Intel Xeon r3.8xlarge E5-2670 v. 2 (Ivy Bridge), 32 unités centrales de traitement virtuelles, une mémoire vive de 244 Go et une unité de disque SSD GP de 3,66 To.

## 2. Capacité du service

La capacité d'une Instance dépend du type et du nombre de déploiements du service. Un déploiement se définit comme une instance individuelle d'un service de données pris en charge déployé dans une Instance du Logiciel-service IBM. Chaque service de données utilise un ratio défini entre la mémoire vive allouée, le disque et les opérations d'entrée-sortie par seconde, et l'architecture de duplication pour la haute disponibilité varie selon le service. Les services MongoDB, Elasticsearch, PostgreSQL et RethinkDB utilisent un ratio de 0,1 Go de mémoire vive par 1 Go d'espace disque; le service Redis utilise un ratio de 256 Mo de mémoire vive par 256 Mo d'espace disque; et les services etcd et RabbitMQ utilisent un ratio de 256 Mo de mémoire vive par 1 Go d'espace disque.

Il est possible d'instancier de nouveaux déploiements de service jusqu'à ce que quatre-vingts pour cent (80 %) de la mémoire vive de l'Instance ait été allouée aux déploiements existants. À partir de ce moment, les déploiements existants peuvent continuer de croître tant qu'il reste de la mémoire disponible.

Un outil de dimensionnement interactif est disponible pour calculer la capacité en fonction du nombre et du type de bases de données déployées.

## Appendice B

L'Entente de niveau de service sur la disponibilité qui suit s'applique au Logiciel-service IBM comme spécifié dans le Document transactionnel du Client. Cette entente ne constitue pas une garantie. Elle est offerte uniquement au Client et s'applique seulement aux environnements de production.

### 1. Crédits pour la disponibilité

Le Client doit ouvrir un dossier d'assistance de Gravité 1 au centre d'assistance technique IBM. Ce dossier doit être ouvert dans les vingt-quatre (24) heures après qu'il a pris connaissance pour la première fois qu'un événement a eu une incidence sur la disponibilité du Logiciel-service IBM. Le Client doit fournir une assistance raisonnable à IBM pour diagnostiquer tout problème et trouver une solution.

Le Client doit soumettre sa réclamation pour le non-respect de l'Entente de niveau de service dans les trois (3) jours ouvrables qui suivent la fin du mois de la période contractuelle pertinent. La compensation offerte pour une réclamation valide aux termes de cette Entente de niveau de service se fera sous la forme d'un crédit qui s'appliquera à une facture ultérieure pour le Logiciel-service IBM. Ce crédit sera établi en fonction de la durée pendant laquelle le traitement du système de production pour le Logiciel-service IBM n'a pas été disponible («Temps d'arrêt»). Le Temps d'arrêt se mesure à partir du moment où le Client signale l'événement, jusqu'à ce que le Logiciel-service IBM soit restauré. Cette période n'inclut pas le temps d'interruption associé à une maintenance périodique ou annoncée, à des causes sur lesquelles IBM n'a aucun pouvoir, à des problèmes avec le contenu, la technologie, les conceptions ou les instructions du Client ou d'un tiers, aux configurations de système et aux plateformes qui ne sont pas prises en charge ou aux autres erreurs du Client, à un incident de sécurité causé par le Client ou à des tests de sécurité effectués par le Client. IBM accordera la compensation la plus élevée qui s'applique en se fondant sur la disponibilité cumulée du Logiciel-service IBM au cours de chaque Mois de la période contractuelle, comme indiqué dans le tableau ci-après. La compensation totale au cours d'un mois quelconque de la période contractuelle ne peut excéder trente pour cent (30 %) du douzième (1/12e) des frais annuels pour le Logiciel-service IBM.

### 2. Niveaux de service

Disponibilité du Logiciel-service IBM au cours d'un Mois de la période contractuelle

Disponibilité au cours d'un Mois de la période contractuelle	Compensation (Pourcentage des frais d'abonnement mensuels* pour un Mois de la période contractuelle visé par une Réclamation)
<99,98 %	10 %
<99 %	20 %
< 95 %	30 %

\* Si le Client a acheté le Logiciel-service IBM auprès d'un Partenaire commercial IBM, les frais d'abonnement mensuels seront alors calculés d'après le prix courant pour le Logiciel-service IBM en vigueur au cours du Mois de la période contractuelle faisant l'objet d'une Réclamation, auquel s'appliquera un escompte de cinquante pour cent (50 %). IBM accordera directement la remise au Client.

Le taux de disponibilité est calculé comme suit : (a) le nombre total de minutes dans un Mois de la période contractuelle, moins (b) le nombre total de minutes de Temps d'arrêt dans ce même mois, divisé par (c) le nombre total de minutes dans ce même mois. La fraction obtenue est ensuite exprimée sous la forme d'un pourcentage.

Exemple : Temps d'arrêt total de cinq cents (500) minutes au cours d'un Mois de la période contractuelle

<p>43 200 (nombre total de minutes dans un Mois de la période contractuelle comptant 30 jours) - 500 minutes de Temps d'arrêt = 42 700 minutes</p> <hr/>	<p>= Crédit pour la disponibilité de 20 % pour un taux de disponibilité de 98,8 % au cours du Mois de la période contractuelle</p>
<p>43 200 (nombre total de minutes dans un Mois de la période contractuelle)</p>	